



Assemblée générale ordinaire 2024

Le 8 avril 2025 – 12 heures – 14 heures – Tour Europlaza Paris La Défense

Ordre du jour

- Vote 1 - Rapport moral par le Président
- Vote 2 - Rapport d'activité par le Secrétaire Général
- Vote 3 : Rapport financier par la Trésorière
- Vote 4 : Quitus aux administrateurs (Article XXI des statuts)
- Vote 5 – Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2024
- Vote 6 – Budget prévisionnel 2025
- Vote 7 – Montant l'adhésion 2026 (Article XXI des statuts)
- Vote 8 - Election des administrateurs de l'association (Articles XII et XXI des statuts)
- Questions, réponses et débat

Début des travaux

Le 8 avril 2025 à 12H00, les responsables des sections, les adhérents et les membres du Conseil d'Administration de l'association Club92Cmcas se sont réunis à la Tour Europlaza (Paris La Défense), en assemblée générale ordinaire (Article XXI des statuts de l'association).

Après émargement des présents et distribution des bulletins de vote, la séance est ouverte à 12h10.

L'assemblée est présidée par Pascal Lépine. Le secrétaire de séance est Olivier Gosset.

Toutes les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des membres présents ayant le droit de vote. Les votes par procuration et par correspondance ne sont pas admis. Les délibérations sont prises à main levée ; sauf si le quart au moins des votants demande un scrutin secret.

La Présidente de la CMCAS des Hauts de Seine et les Présidents des autres CMCAS de la Région parisienne n'ont pas répondu à l'invitation envoyée par le Président du Club92Cmcas et n'ont pas participé à l'AGO.

Le Président du club US GAZELEC de la CMCAS de Paris, José Sanchez, s'est excusé de ne pouvoir participer à nos travaux.

Les documents suivants ont été communiqués aux responsables des sections et aux adhérents par courriel en amont de l'Assemblée Générale Ordinaire et sont disponibles sur le site www.club92cmcas.fr. Ils ont été approuvés à l'unanimité des administrateurs lors du Conseil d'Administration qui s'est réuni le 25 mars 2025 :

- Les rapports moral, d'activité et financier ;
- La convocation avec l'ordre du jour ;
- Le budget prévisionnel 2025 (approuvé lors du CA de 26 novembre 2024)



En ouverture de séance, Pascal Lépine adresse ses remerciements aux participants pour leur présence. Il procède ensuite à la présentation des membres sortants du Conseil d'Administration, tout en exprimant ses regrets quant à l'absence des représentants de la CMCAS des Hauts-de-Seine.

Rapport moral 2024

Je viens vous présenter le rapport moral de notre Assemblée Générale Ordinaire 2024.

La période actuelle est compliquée pour notre association. Le Club92Cmcas résulte de la fusion en 2013 des associations ASER (Études et Recherches d'EDF), CCSC (Services Centraux) et TEME (Montrouge). Les responsables bénévoles des sections, les membres élus bénévoles du Conseil d'Administration, et le secrétariat du Club œuvrent pour le développement des activités culturelles et sportives au sein du territoire de la CMCAS des Hauts-de-Seine.

Depuis leurs origines, les clubs ASER, CCSC et maintenant le Club92Cmcas sont intégrés dans les actions et la vie de la CMCAS. Sans l'appui et l'engagement de la CMCAS des Hauts-de-Seine, l'association n'a plus de raison d'être.

Depuis maintenant deux ans, les responsables de la CMCAS des Hauts-de-Seine ne reconnaissent plus le Club92Cmcas comme une structure intégrée en son sein. La décision du 11 mars 2024 du Conseil d'Administration de la CMCAS de ne plus participer au Conseil d'Administration (Article IV des statuts) du Club valide cette volonté.

Au cours de l'année 2025, nous avons répondu à toutes les demandes de la CMCAS, notamment de Monsieur Louis Roversi, et avons communiqué tous les documents demandés. Nous avons également répondu aux questions de la Commission de Contrôle Financier (CCF), présidée par Monsieur Benjamin Davoust. Nous avons répondu favorablement aux invitations de participation aux CA de la CMCAS.

Dans nos différentes interventions, nous mettons en avant la pluralité des activités et des publics, comme cela est indiqué dans notre projet associatif.

(...) Le Club92Cmcas privilégie le développement des activités de proximité pour les agents des industries électriques et gazières, ce qui leur offre la possibilité d'une pratique culturelle ou sportive en harmonie avec leur activité professionnelle, ou dans un cadre familial.

(...) Sur les lieux de travail, les salles de sport gérées par le Club92Cmcas sont un lieu de rencontre et d'échanges entre salariés de différents statuts (IEG ou prestataires). Cette situation a été voulue par les employeurs, notamment ENEDIS sur le site Parallèle afin d'améliorer l'intégration des prestataires et de les fidéliser.

(...) Pour la région Ile de France où les mobilités internes sont importantes, il est fréquent de changer plusieurs fois de CMCAS, soit au cours de l'activité professionnelle, soit du passage à la retraite où le lieu d'habitation devient le critère de rattachement à une CMCAS. C'est une des raisons pour laquelle le Club92Cmcas, tout comme la CMCAS des Hauts-de-Seine s'est longtemps battu pour une réciprocité des prises en charges des activités sportives et culturelles, malheureusement sans succès puisque les autres CMCAS d'Ile-de-France ne jouent pas le jeu.



Pour fonctionner, le Club92Cmcas a besoin de toutes les bonnes volontés pour animer les sections et fédérer des personnes d'horizons multiples, afin de permettre une dynamique dans les activités, une diminution des coûts d'encadrants et de location, et, au final, le maintien des activités pour les bénéficiaires de la CMCAS des Hauts-de-Seine.

Dans les échanges, le montant de l'adhésion pour les adhérents des IEG (Industries Électriques et Gazières) des autres CMCAS et des extérieurs aux IEG est mis en avant. Nous avons eu cette discussion lors de notre AGO 2023 (Mai 2024). L'assemblée a voté le maintien d'une adhésion unique pour tous les adhérents, au motif qu'une adhésion à 80 euros dissuaderait de nombreux adhérents et conduirait inévitablement à la fermeture de certaines sections.

Les différents échanges ont abouti à la décision du CA de la CMCAS du 12 décembre 2024, communiquée par Eric Delzers : « une ligne budgétaire de 134 k€ a été votée au titre de la demande budgétaire du Club92Cmcas, dont un montant prévisionnel de 9660 € pour la Convention de la salle de SmartSide. Ainsi, la CMCAS 92 répond positivement à l'intégralité de la demande budgétaire du Club92Cmcas : cette ligne budgétaire permet de porter le montant de la subvention de chaque adhérent de la CMCAS92 à 210 € par adhérent de section. » Pour rappel, la demande du Club92Cmcas pour 2025 s'élevait à 132 150 €.

Aujourd'hui, un nouveau bureau a été élu à la CMCAS. Des membres du CA du Club ont rencontré à deux reprises la nouvelle Présidente, Madame Agathe Davoust. Nous sommes déjà en avril 2025, les activités des adhérents bénéficiaires de la CMCAS des Hauts-de-Seine ne sont pas subventionnées et l'association n'a toujours pas reçu de subvention de fonctionnement.

J'espère que les discussions ne sont pas terminées. Comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises, nous avons trois attentes vis-à-vis de notre CMCAS support :

- Retour des représentants de la CMCAS au Conseil d'Administration du Club92Cmcas (Article XI de nos statuts).
- Mode opératoire pour le versement de la subvention aux bénéficiaires de la CMCAS 92.
- Prise en charge des frais de fonctionnement du Club92Cmcas (logiciels, fournitures, personnel du secrétariat, et communication).

Je ne vais pas paraphraser mon rapport moral de 2023. Il me semble utile de rappeler que nous perdons des lieux de pratique en raison de la fermeture de sites, que les frais de mise à disposition d'équipements augmentent et que les entreprises limitent l'accès à leurs bâtiments. Nos entreprises se replient sur leurs seuls salariés, au détriment de la logique de branche qui faisait la force du Club92Cmcas, notamment sur la plaque de La Défense.

Sommes-nous à la fin d'un modèle ? Nous devons faire face à plusieurs défis :

- Défi financier, comme indiqué ci-dessus.
- Défi du bénévolat. La part des bénévoles âgés de plus de 65 ans était de 16 % en 2002 ; elle est aujourd'hui de l'ordre de 20 %, alors que, dans le même temps, la part des bénévoles de moins de 35 ans (26 % des bénévoles) a diminué. Cette tendance est préoccupante. Le vieillissement des bénévoles impacte les présidences associatives : le poids des seniors dans les présidences d'associations est passé de 32 % en 2005 à 47 % en 2021.
- Défi des valeurs de partage qui nous guident depuis l'origine. Le Club92Cmcas est un espace d'échange, un espace de faire ensemble. Il est également le lien entre les actifs et les inactifs du



personnel des IEG sur la région parisienne. Nous sortons du cloisonnement imposé par la départementalisation des CMCAS.

Pour lutter contre cette fragilisation et mettre en œuvre notre projet associatif, le Club92Cmcas a besoin de vous pour faire entendre votre voix, défendre nos valeurs, échanger votre expérience, enrichir notre réflexion et recueillir des idées.

Nous allons poursuivre nos travaux avec la présentation du rapport d'activité et du rapport financier.

Je tiens à remercier tous les responsables de sections pour leur engagement vis-à-vis des adhérents qui composent leurs activités, les membres bénévoles élus du Conseil d'Administration pour les échanges lors de nos réunions et leurs actions, les salariés du secrétariat qui contribuent au bon fonctionnement du club, les structures externes qui permettent la mise en œuvre de nos activités, les entreprises des IEG qui ouvrent leurs établissements et mettent à disposition des équipements.

J'ai œuvré, en tant que bénévole, de nombreuses années pour les activités sociales des IEG. Tout au long de mes engagements à l'USEG, à l'ASER, au CCSC, à l'ANEG, j'ai défendu l'idée du faire ensemble avec les différents interlocuteurs et structures. J'ai accepté de reprendre la Présidence du Club en 2024 pour que le Club92Cmcas continue de fonctionner, en maintenant les emplois et les activités.

Aujourd'hui, je dois passer la main. Une nouvelle équipe va se constituer. Un nouveau souffle doit arriver.

Je vous remercie pour votre attention.

Pascal Lépine,

Président de l'Association

Echanges avec les participants

Le Club92Cmcas évolue dans une période compliquée (suite du Covid, mutation des entreprises, faibles embauches et forte mobilité, évolutions sociétales dont individualisme et crise du bénévolat et notamment son vieillissement, travail à distance, volatilité de la demande, individualisation de l'offre et de la demande, nouveaux acteurs concurrents, facturation des équipements par les communes; ... Comme toute structure associative, le Club92Cmcas et les sections doivent s'adapter à ce contexte.

De plus, nous pâtissons de freins de la part des Entreprises pour accéder aux lieux de pratique dans leurs bâtiments (mise à disposition d'équipements, contrôle des accès, heures d'ouverture).

Enfin, depuis 2023, nous faisons face à des pressions croissantes de la part de la CMCAS des Hauts-de-Seine, notamment concernant la présence de personnes extérieures aux IEG — qui sont, dans la grande majorité des cas, des collègues de bureau intervenant via des contrats de prestation avec les entreprises — ainsi que celle de bénéficiaires issus d'autres CMCAS de la région parisienne.

Pourtant, ces personnes dites « extérieures » sont essentielles à la pérennité de nombreuses sections. Sans leur participation, certaines d'entre elles ne pourraient atteindre le seuil minimal nécessaire à leur fonctionnement, en particulier les sections à forte dimension collective telles que l'aquagym, le volley-ball ou la chorale. Leur présence permet non seulement d'alléger les frais de gestion en les répartissant sur un plus grand



nombre d'adhérents, mais elle garantit également la continuité des activités. Beaucoup de ces adhérents s'engagent activement dans la vie associative, assumant des rôles clés tels que responsables ou trésoriers de section.

Pascal Lépine rappelle à ce titre que les règles encadrant les subventions aux sections n'ont pas évolué depuis plusieurs années. Les adhérents non bénéficiaires de la CMCAS des Hauts-de-Seine règlent le prix réel de leur activité, sans subvention. Dans ce contexte, nous continuons à défendre un modèle fondé sur l'ouverture, les échanges et le vivre ensemble — des valeurs portées depuis la création même du Club92Cmcas.

Le Club92Cmas est invité au Conseil d'Administration de la CMCAS des Hauts-de-Seine du 30 avril 2025. Les points en discussion sont les suivants :

1. Retour des administrateurs de la CMCAS92 au CA du Club92Cmas
2. La décision de la CMCAS92 est de verser directement la subvention aux adhérents, mais le mode opératoire n'est pas défini.
3. Visibilité sur le budget de fonctionnement, qui est indispensable à notre club, et sur les investissements (comme remplacement imprimante photo...)

Concernant le versement de la subvention, plusieurs responsables de section soulignent qu'à la mi-avril, la situation reste toujours non résolue. Cette incertitude freine la réinscription de certains adhérents, qui hésitent à se réengager faute de pouvoir assumer le coût total de leur activité sans subvention. Cette situation pèse à la fois sur les responsables de section — tous bénévoles — et sur les adhérents. Elle nuit au bon développement du Club, tout en mobilisant inutilement, depuis maintenant deux ans, les membres bénévoles du Conseil d'Administration ainsi que les salariées administratives du Club92Cmcas.

Pascal Lépine informe l'assemblée que le Club92Cmas a dû procéder au licenciement d'une professeure de chant pour de multiples raisons et que celle-ci assigne l'association au Conseil des Prud'hommes.

La Cmcas des Hauts-de-Seine a demandé que le Club92Cmcas lui transmette les comptes rendus des 3 derniers Conseil d'Administration du club, sans en motiver les raisons.

Pour répondre à cette demande une résolution est proposée et soumise au vote.

Résolution n°1

Monsieur Pascal Lépine, Président de l'Association, a informé les adhérents réunis en Assemblée Générale Ordinaire en 2024 de la réception d'une demande formulée par la CMCAS des Hauts-de-Seine en date du 14 mars 2025.

Cette demande porte sur la transmission des trois derniers procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration du Club92Cmcas. Elle vise à permettre à la CMCAS d'« étudier la question du retour d'administrateurs du Conseil d'Administration de la CMCAS 92 au sein du Conseil d'Administration du Club ».

Il a été rappelé que la CMCAS des Hauts-de-Seine avait, en date du 11 mars 2024, pris la décision de retirer sa participation au sein du Conseil d'Administration du Club92Cmcas, par la déclaration suivante :

« La CMCAS92 retire la délégation des membres associés tels que définis à l'article 4 des statuts de l'association, avec effet immédiat à compter du 11 mars 2024. Conformément audit article, ces membres associés



sont désignés par la CMCAS des Hauts-de-Seine. En conséquence, aucun administrateur du Conseil d'Administration de la CMCAS92 ne pourra désormais se prévaloir d'un mandat de représentativité de ce Conseil dans le cadre de sa participation aux instances du Club92Cmcas. »

Après délibération, l'Assemblée Générale Ordinaire, à l'unanimité des membres présents, a donné mandat au Président de l'Association pour procéder à la transmission des trois derniers procès-verbaux du Conseil d'Administration du Club92Cmcas à la CMCAS des Hauts-de-Seine.

Rapport d'activité 2024

L'année 2024 a été une année de stabilisation pour notre Club92Cmcas. Au 31 décembre 2024, l'association compte 1 412 pratiquants.

Cette stabilité cache une grande mobilité, avec 346 nouveaux adhérents (376 en 2023), soit 25%, le taux usuel étant de l'ordre de 20% (25% en 2023, 16 % en 2020, 20,71 % en 2017). Par rapport à une association municipale, nous devons faire face aux mutations des agents, aux départs en inactivité, aux déménagements, aux fermetures de site et au faible taux d'embauches.

Les 35 sections sont réparties sur l'ensemble du territoire de la CMCAS des Hauts-de-Seine avec 2 pôles importants sur Nanterre et à La Défense. En juillet, la salle de sport de la Tour ENEDIS a été fermée à la suite du déménagement des équipes sur le site Altiplano.

Nous déplorons l'arrêt de trois sections (Foot33, Volley Nanterre et Tennis Seine), en raison de coûts d'infrastructure devenus insoutenables ou du manque de participants. À noter également, la fusion des deux sections Golf à compter du 1er janvier 2025.

Nous avons cependant des signes encourageants pour 2025 grâce au dynamisme des adhérents :

- Une section Futsal à Nanterre, Yoga à Villeneuve-La-Garenne et Padel à La Défense ;
- Des cours de guitare et piano à Nanterre, proposés par la section Musique La Défense ;
- La section Chorale offrira désormais deux concerts annuels dans l'amphithéâtre de la tour Window à La Défense ;
- La section Subaquatique de Clamart organise des stages de préparation au Niveau 1 de plongée sous-marine ;
- Et la section Photo Montreuil relance la photographie argentique avec deux week-ends de découverte de la photographie argentique.

Nous restons convaincus de l'importance de nos activités pour nos adhérents, et du bien fondé de celles-ci, facteurs d'intégration et d'ouverture, d'amélioration de la santé, d'enrichissement culturel et en synthèse de mieux vivre

Quelques chiffres

- 1363 adhérents (1430 en 2023, 1416 en 2022, 675 en 2021) pour 1412 pratiquants ;
- 48% de femmes (48% en 2023, 48% en 2022, 42% en 2021) ;



- 19% de pratiquants affiliés à une fédération (19% en 2023) ;
- 73% de pratiquants-ouvrants-droit, 9% d'ayants-droits ;
- 346 nouveaux pratiquants ;
- 5 adhérents de -18 ans (6 en 2023, 6 en 2022, 0 en 2021) ;
- 16 sections ont une activité pendant la période méridienne.

Le bilan par les chiffres ne reflète qu'une partie de l'activité de l'association et des sections. Au quotidien les responsables bénévoles des sections, les encadrants bénévoles, salariés ou en prestation, le personnel administratif et les membres du bureau œuvrent pour construire, animer, gérer et développer l'association. Dans la suite de ce rapport d'activité, nous faisons un tour d'horizon de l'activité.

Nos actions de communication et événements

Le Club92Cmcas a effectué plus de 20 animations sur les différents sites des Industries Electrique et Gazière (IEG) tels qu'EDF Nanterre Picasso, Altiplano Enedis, Legend PB6, Engie T1, EDF Smart Side, Enedis Parallèle et Urbaser Energie. Nos stands n'ont pas désempli lors de ces différentes animations avec la CMCAS 92. Beaucoup de questions et d'envies pour nos bénéficiaires, heureux de connaître nos activités proposées et de se lancer dans les activités sportives et culturelles.

Tous les ans, la Fête des Pensionnés organisée par la CMCAS 92 est l'occasion de rencontrer nos pensionnés toujours aussi actifs. Nous avons reçu beaucoup de retours positifs quant à la diversité de nos sections et aux différents lieux de pratique. C'est avec grand plaisir que nous avons échangé et que nous avons pu les aiguiller sur des sections auxquelles ils n'auraient pas pensé de prime abord. Les pensionnés nous ont renouvelé leur profond attachement au Club92Cmcas.

Cette année, une permanence mensuelle est effectuée par Fanny et notre prestataire MMSport dans la salle de Sport de Parallèle. Cet échange avec les adhérents nous permet de contrôler les entrées, de nous s'assurer du bon fonctionnement de la salle et de vérifier que la communication du Club92Cmcas reste visible dans les locaux.

Nous étions également présents à l'AfterWork de la CMCAS 92 afin d'échanger et de faire connaître nos activités. Grâce à ces discussions et aux demandes répétées des participants, nous avons souhaité lancer la section Padel. Nous avons reçu plus de 100 retours et désormais la section a trouvé ses responsables. Suite en 2025...

Tous les mois l'annuaire du Club92Cmcas est mis à jour et envoyé aux accueils de proximité. On y retrouve les différentes activités proposées ainsi que les coordonnées des responsables à contacter. Plusieurs fois dans l'année, Fanny envoie un mail demandant aux sections de contribuer au dynamisme de nos réseaux sociaux en nous envoyant quelques lignes et photos à mettre en avant.

2024 a vu également la reprise de la diffusion de la lettre électronique mensuelle NetInfo. Elle est diffusée aux adhérents et à toutes les personnes abonnées. Ce rendez-vous vient compléter notre site www.club92cmcas.fr.

Je vous remercie.

Olivier Gosset, Secrétaire Général de l'association.



Echanges avec les participants

Olivier Gosset insiste sur la diversité des activités, et les formats particuliers qui sont développés par les différents responsables de sections. Par exemple la section Photo Montreuil a un fonctionnement plutôt traditionnel en présentiel, alors que Photo Nanterre fonctionne plutôt par visio-conférence.

Certaines sections ont des visées récréatives ou sport de détente, d'autre s'orientent aussi vers la pratique sportive de haut niveau, comme la section cyclotourisme et la section subaquatique qui ont accumulé les records, ou la section Photo Montreuil qui est un des clubs photo reconnu au niveau national. Certaines organisent des activités à la pause méridienne, d'autres sur les WE ou en stages.

Cette diversité est une richesse, et c'est aussi la logique du Club92Cmas : dès lors que des responsables de section proposent un schéma qui répond à une attente et qui fonctionne, il est encouragé par le Club92Cmas.

Pascal Lépine insiste sur les actions menées par Fanny et Carole pour faire connaître nos activités aux agents et personnel des entreprises (Forums, Site internet du Club92Cmas, NetInfo, la lettre d'information mensuelle, contacts avec les SLV et la CMCAS des Hauts-de-Seine). Il regrette qu'au final seulement 3 ou 4 sections (Photo Montreuil, Subaquatique, Randonnée,) utilisent le site du Club92Cmas pour communiquer sur leurs activités. Six sections n'ont pas donné un seul fait marquant de leur activité en 2024 pour le rapport d'activité.

C'est important pour recruter de nouveaux adhérents, montrer la diversité, la richesse de nos activités et l'apport de notre club à ses adhérents.

Un responsable de section demande, lorsqu'une animation est faite sur un site, à ce qu'un courriel spécifique soit envoyé aux responsables de sections du site concerné, pour qu'ils puissent participer. Ce point est validé.

Un participant fait noter que l'annuaire figurant sur le site de la CMCAS92 n'est pas à jour. Cela nous échappe bien sûr, mais la demande en sera faite à la CMCAS des Hauts-de-Seine.

Un autre participant demande à ce que les activités soient diffusées aux différentes SLV hors du territoire de la CMCAS, cela est complexe depuis la départementalisation des activités sociales.

Pascal Lépine prend acte que certaines SLV sont très réactives pour diffuser les informations relatives au Club92Cmas, d'autres moins. De même, certains employeurs sont ouverts à ce que des forums soient organisés sur leur site, d'autres plus réticents.

Il souligne également l'intérêt de suivre les tendances, et de proposer des activités qui correspondent aux attentes actuelles : par exemple le Padel connaît un développement exponentiel aujourd'hui, et le Club92Cmas a pu et su créer une section qui remporte un gros succès : 100 personnes ont marqué leur intérêt et 35 se sont déjà inscrits.

Pascal souligne que les attentes des participants s'orientent davantage vers des formats d'implication ponctuelle que sur le long terme. À ce titre, la section Photo de Montreuil a récemment organisé des stages de découverte de la photographie argentique, qui ont rencontré un franc succès. Dans le même esprit, la section Subaquatique prévoit pour 2025 l'organisation de stages de formation au Niveau 1 de plongée sous-marine.



Vincent attire l'attention sur le fait que la l'adhésion est payée une seule fois pour toutes les activités, et des participants sont intéressés par le croisement des activités, en faisant appel aux compétences des adhérents. Par exemple faire une randonnée avec pour thème la photographie.

Rapport financier 2024

Après avoir procédé aux différents contrôles, la clôture comptable 2024 a été réalisée, les états de synthèse faits et le logiciel de gestion comptable «Dailybiz »a été basculé sur le nouvel exercice 2025.

Je vous présente aujourd'hui le rapport financier sur la base des documents comptables.

L'exercice que nous clôturons couvre la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Les états de synthèse qui vous sont fournis donnent les éléments principaux nécessaires à votre appréciation. Les éléments comptables détaillés propres à chaque section sont disponibles pour qui veut s'y pencher.

1. Bilan et Compte de Résultat

Tous nos comptes de trésorerie sont hébergés à la Banque Populaire Rives de Paris :

- Un compte pour le CLUB92CMCAS
- Un compte pour chaque section (28 sections en fin 2024)
- Un livret A Banque Populaire

Résultat d'exploitation 2024 :

En intégrant le produit financier du Livret Associatif et les produits et charges exceptionnelles, le **résultat d'exploitation se monte à 12 466,36 €**. En 2023, nous avons un résultat d'exploitation négatif de 7 711 €.

Pour 2024, le livret Associatif nous a produit un résultat financier positif de 2 378,16 €.

Subvention CMCAS pour l'année 2024 :

Le montant de la **subvention versé par la CMCAS** des Hauts de Seine pour le fonctionnement et les bénéficiaires des Hauts de Seine a été de **103 500 €**, soit 80 % du montant demandé par le Club92Cmcas (montant initial de 128 272 €). Les responsables des sections ont été sollicités afin qu'ils adaptent leur projet 2024 en conséquence.

Les autres CMCAS de la région parisienne ne participent pas financièrement aux activités de leurs bénéficiaires adhérents au Club92Cmcas

Produits d'exploitation de l'association (recettes) :

- Les entreprises, par le financement des quatre salles de sport contribuent à hauteur de 59,9 % aux produits d'exploitation de l'association. La salle de sport de la Tour Enedis a fermé en juillet 2024
- La participation des adhérents représente 25,2%
- La subvention de la CMCAS des Hauts de Seine représente 14,7 %
- La subvention de l'Agence Nationale pour le Sport (ANS EX-CNDS) a été de 1500 €.



Charges d'exploitation (dépenses) :

- Les quatre salles de sport représentent 51,5% des charges d'exploitation
- Les dépenses des sections en représentent 26,3%
- Les frais de fonctionnement du club représentent 22,2 % des charges d'exploitation

Analyse du compte de résultat 2024

Produits d'exploitation :

En 2024 nos produits d'exploitation s'élèvent à 705 754€. (2023 : 716 109 €, 2022 : 826 854€) sont constitués notamment par:

- Le montant des adhésions à l'association s'élève à 28 898 € (1376 adhérents) (en 2023 : 30 219 € et 1 439 adhérents) ;
- La participation des adhérents se monte à 177 902 € (en 2023 : 164 328 €) ;
- La participation d'EDF et d'ENEDIS pour les quatre salles de sport est de 422 782 € (en 2023: 389 253 €).

Charges d'exploitation :

En 2024 nos charges d'exploitation s'élèvent à 695 631 € (en 2023 : 722 080 €, en 2022 : 805 072 €) sont constituées notamment par :

- Les achats et les prestations qui se montent à 541 261 € (en 2023 : 570 653 €, en 2022: 652 567 €)
- Les salaires, traitements et charges sociales qui s'élèvent à 154 365 € (en 2023 : 160 270 €),

Fonds de Roulement :

Les conventions des 4 salles de sport avec EDF engendrent des décalages de trésorerie. EDF et ENEDIS règlent nos factures à 60 jours et l'association paye les prestataires à réception de la facture ou à 30 jours fin de mois. Pour aider l'association, la CMCAS des Hauts-de-Seine alloue un fond de roulement avec droit de reprise de 40 000 €.

Compte de résultat 2024



	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	% C.A.
Produits d'exploitation		
Subventions d'exploitation	103 800,00	
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges	273,62	
Autres produits	601 680,75	
Total	705 754,37	
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	40,11	
Autres achats & charges ext.	541 221,22	
Salaires et traitements	109 564,12	
Charges sociales	44 800,93	
Autres charges	4,79	
Total	695 631,17	
Résultat d'exploitation	10 123,20	
Produits financiers	2 378,16	
Résultat financier	2 378,16	
Résultat courant	12 501,36	
Charges exceptionnelles	35,00	
Résultat exceptionnel	-35,00	
Résultat de l'exercice	12 466,36	

2. Solde des comptes bancaires

Sur la période de l'exercice, les soldes bancaires des sections et du Club92Cmas accusent une diminution importante avec une baisse de 34 904,41 €.

Comptes	31 décembre 2024	31 décembre 2023	Variation
Comptes courant des sections	28 838,91 €	42 951,01 €	-14 112 €
Compte courant du Club92Cmas	120 699,9 €	56 149,86 €	+64 550 €
Total	149 538,91 €	99 100,87 €	+50 438 €

Livret associatif	81 650,47 €	79 272,31 €	+2378,16 €
-------------------	-------------	-------------	------------

Le solde en fin d'année des sections poursuit sa décroissance.

L'allocation de subvention aux sections permet aux responsables des sections et aux adhérents de réaliser leur projet.

L'objectif n'est pas de thésauriser sur les comptes bancaires des sections au-delà du fond de roulement pour organiser les activités.

La somme sur le Livret Associatif Banque Populaire constitue notre provision pour charges de personnel (fin de contrats).

Elle est destinée à faire face à des charges non prévisibles telles que préavis et indemnités de licenciement, de retraite.



3. Remerciements et vigilance

Nous tenons à remercier les responsables et les trésoriers des sections qui collectent les informations dans l'outil de gestion financière et qui permettent ainsi de suivre la trésorerie, la comptabilité de l'association.

Nous sommes bien conscients du travail que cela représente, mais nous nous devons de suivre les comptes de l'association pour les adhérents, pour la CMCAS des Hauts-de-Seine et pour respecter la loi sur la tenue d'une comptabilité des associations. Ce travail a permis la clôture comptable de l'exercice 2024.

En 2025, l'organisation ne change pas pour la saisie des mouvements comptables : nous demandons aux trésoriers des sections de saisir les opérations au fil de l'eau et de procéder au rapprochement bancaire à chaque émission des relevés bancaires. Cela permet de suivre votre trésorerie, de détecter des anomalies, d'identifier les erreurs bancaires au plus tôt, les paiements sans provisions ; mais également d'établir les bilans trimestriels des comptes de l'association et la clôture des comptes annuels.

Je souhaite souligner ici le travail des trésoriers des sections, de Carole Pousset, de Fanny Lhuire et de notre président, Pascal Lépine. Ils assurent avec rigueur et efficacité le suivi financier des sections et de l'association.

Notre abonnement à l'agence en ligne de la Banque Populaire permet de connaître à tout moment le solde bancaire, de télécharger les relevés bancaires et d'éditer des virements.

Remboursement des frais personnellement engagés :

Un bénévole ne perçoit pas de rémunération. La section peut procéder au remboursement des frais personnellement engagés par les bénévoles à la condition que ces frais correspondent à des dépenses réelles, justifiées et engagées pour les besoins de l'activité associative sur la base d'une note de frais et de justificatifs.

Compte tenu de la baisse des subventions reçues et du non financement des adhérents non ressortissants de la CMCAS des Hauts de Seine, le Conseil d'Administration du club a acté la mise en place de la procédure « abandon de frais ». L'abandon de frais des bénévoles au profit de l'association, ouvrant droit à une réduction d'impôts. L'abandon de frais obéit à des règles strictes. Ainsi, le bénévole (responsable, trésorier, moniteur, encadrant,) doit fournir à l'association les justificatifs de frais, mentionnant l'objet de la dépense ainsi que l'objet du déplacement.

Pour 2024, le montant du Poste « Abandons de Frais par les bénévoles » était de 3 325,61 €.

Il est également important de rappeler que l'association et les activités sont ouvertes à toutes et à tous. L'ensemble des adhérents bénéficie de l'organisation de l'association, des conventions et des contrats négociés et passés par l'association.

Cependant, les subventions reçues de la CMCAS 92 ne peuvent bénéficier qu'aux seuls ressortissants de la CMCAS des Hauts de Seine..

Le montant des participations des adhérents en fonction de leur statut (CMCAS 92 et Extérieur), doit apparaître clairement sur le bulletin d'inscription de la section et être conforme au montant noté sur le projet annuel de la section.

Chaque section doit fournir à ses adhérents une **attestation d'adhésion au Club92Cmcas indiquant le montant de la somme versée pour la participation aux activités de la section**. Les adhérents n'appartenant à la



CMCAS 92 peuvent ainsi utiliser cette attestation pour éventuellement bénéficier d'un remboursement par leur CMCAS ou par leur entreprise.

Je vous remercie pour votre attention,

Anh Vu-Vialars – Trésorière de l'association

Echanges avec les participants

Anh rappelle à nouveau qu'il est possible de demander des compléments de subvention si l'activité a été plus importante que prévue, ceci étant compensé par les sections qui ont moins consommé. On peut également demander une subvention en cours d'année pour la création d'activités nouvelles, une ligne de crédit est prévue pour cela. Carole Pousset est le point d'entrée pour ces questions.

Le rôle Club92Cmas est de favoriser les activités pour ses membres, il n'a pas vocation à thésauriser ou à faire des bénéfices.

Vote des rapports

Après les débats, plus personne ne demandant la parole, il a été procédé au vote des trois rapports.

- **Le rapport moral est approuvé par l'ensemble des membres présents à l'Assemblée Générale.**
- **Le rapport d'activité est approuvé par l'ensemble des membres présents à l'Assemblée Générale.**
- **Le rapport financier est approuvé par l'ensemble des membres présents à l'Assemblée Générale.**

Vote du Quitus aux administrateurs

Quitus est donné à l'unanimité aux administrateurs de l'association.

Affectation du résultat de l'exercice 2024

Après un résultat négatif de 7 711 € en 2023, nous avons un résultat positif de 12 466,36 €.

Anh propose d'affecter ce résultat à la trésorerie.

Après les débats, plus personne ne demandant la parole, il a été procédé au vote. Cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents.

Budget prévisionnel 2025

Le Conseil d'Administration de l'association, réuni le 26 novembre 2024, a validé un budget prévisionnel 2025 avec les éléments suivants.



Ce document est établi à partir de l'expression des besoins des sections et de l'association.

Rubriques	Débit	Crédit
Loisir	102 218,00 €	
Compétition	63 530,00 €	
Encadrement des activités	385 941,00 €	
Fonctionnement des activités (locations des équipements)	127 336,00 €	
Fonctionnement de l'association (gestion des contrats, ...)	142 000,00 €	
Investissements	3 800,00 €	
Aide pour les nouvelles sections 2025 et projets spécifiques	3 000,00 €	
Communication	1 000,00 €	
Participation des adhérents	15 323,00 €	389 036,00 €
Participation Entreprise pour l'activité		255 421,64 €
Participation Entreprise pour la gestion		30 840,36 €
Adhésions à l'association		35 700,00 €
Subvention de la CMCAS des Hauts de Seine pour les Sections		81 664,00 €
Subvention de la CMCAS des Hauts de Seine pour les Salles		9 660,00 €
Subvention de la CMCAS des Hauts de Seine fonctionnement		37 026,00 €
Subvention de la CMCAS des Hauts de Seine pour l'investissement		3 800,00 €
Subvention des autres CMCAS		0,00 €
Autres subventions ou aide (ANS, FEDERATION,...)		1 000,00 €
Montant	844 148,00 €	844 148,00 €

Pascal Lépine précise que ce rapport a été établi le 26 novembre 2024, avant la décision de la CMCAS de « verser directement la subvention aux adhérents du 92 », sans préciser ses intentions sur les frais de fonctionnement et investissements, et que nous sommes dans l'incertitude absolue concernant les modalités pratiques.

Si la CMCAS des Hauts-de-Seine devait confirmer sa non-participation aux frais de fonctionnement, nous serions contraints de prendre des décisions difficiles. Nous pourrions, d'une part, chercher à augmenter les recettes, ce qui impliquerait de porter le montant de l'adhésion au Club92Cmcas à 70 €. Une telle augmentation risquerait cependant de conduire à une perte d'adhérents, engendrant une diminution de l'activité et, par conséquent, une baisse des adhésions dans une spirale négative. D'autre part, il nous faudrait envisager une réduction des frais de fonctionnement et particulièrement de la masse salariale, ce qui affecterait inévitablement le bon fonctionnement du Club92Cmcas.

Après les débats, plus personne ne demandant la parole, il a été procédé au vote. Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité des présents, moins une abstention, celle-ci étant légitimée par l'incertitude qui pèse sur ce budget prévisionnel.

Montant de l'adhésion 2026 (Article XXI des statuts)

Le Conseil d'Administration propose de maintenir le montant de l'adhésion à 25 Euros pour 2026.

Après les débats, plus personne ne demandant la parole, il a été procédé au vote. L'adhésion au Club92Cmcas est fixée à 25 Euros pour l'année 2026.



Élections des administrateurs de l'association

Un mandat d'administrateur est à renouveler lors de cette Assemblée Générale Ordinaire. Deux adhérents ont fait acte de candidature. Il s'agit d'Anh Vu [section Chorale] et de Régis Ibanez (section Padel).

En parallèle, Pascal Lépine a annoncé son départ du conseil d'administration à l'été 2025.

Après échanges et débats, les deux candidats sont élus à l'unanimité des présents

A l'issue de cette élection, les administrateurs, élus par l'AGO, sont :

Nom	Section	Renouvellement
Anh VU	Section Chorale	2025
Pascal LEPINE (démissionnaire été 2025)	Section Subaquatique	2026
Vincent LEROY	Section Rando	2026
Olivier GOSSET	Section Piano Engie	2027
Corinne BARON	Section Musique	2027
Stéphanie OLLIVIER	Section Généalogie	2027
Régis IIBANEZ	Section Padel	2028

Régis sera invité aux prochains Conseil d'Administration du Club92Cmas.

Questions, réponses et débats

Suite à la demande d'un responsable de section, il est rappelé ce qui est à faire et à quel moment :

- Bordereaux d'adhérents à transmettre régulièrement au secrétariat du club ;
- Enregistrement des écritures comptables au fil de l'eau ;
- Rapprochements bancaires en fin de mois
- Transmettre au secrétariat les documents comptables en début d'année N+1. Il est précisé que les archives sont demandées sous forme papier car le Club92Cmas n'est pas en capacité de garantir la conservation d'archives électroniques pendant 10 ans.

De nombreux participants reviennent sur les difficultés provoquées par la CMCAS des Hauts-de-Seine qui perturbent les activités du Club92Cmas, des sections et des bénévoles depuis 2ans.

Il est proposé la résolution suivante :



Résolution n°2

Le Conseil d'Administration, les responsables et animateurs des sections, ainsi que les adhérents du Club92Cmcas, réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 8 avril à La Défense, demandent à la CMCAS des Hauts-de-Seine de clarifier, et surtout de mettre en œuvre dans les plus brefs délais, les modalités de versement de la subvention validée par le Conseil d'Administration de la CMCAS des Hauts –de -Seine. Que ce versement soit effectué directement aux adhérents des Hauts-de-Seine ou via le Club92Cmcas, une solution rapide et concrète doit être trouvée. Ils demandent également le maintien de la subvention de fonctionnement, essentielle à la survie du Club92Cmcas, ainsi que la continuation des subventions d'investissement.

Après les débats, plus personne ne demandant la parole, il a été procédé au vote. La résolution est adoptée à l'unanimité des présents,

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à Courbevoie, le 12 avril 2025

Pascal Lépine

Olivier Gosset